

# Des solutions pour sortir de la crise

La Fondation pour le droit continental animait, les 11 et 12 mai dernier au siège de la Banque mondiale à Washington, un colloque sur les techniques juridiques employées pour limiter les effets de la crise. Décryptage.



*Rechtliche Zusammenarbeit (IRZ). Troisième table ronde, « Les entreprises en difficulté », autour de la prévention et du rebond. Quatrième et dernière table ronde, « La régulation ».*

La journée du 12 mai a ensuite permis de démontrer l'importance du droit de propriété comme instrument du développement économique ainsi que l'a souligné Arnaud Raynouard, professeur à l'université Paris-Dauphine. Jean-Paul Decorps et Stéphane Zecevic pour la France, Denis Marsolais pour le Québec (président de la chambre des notaires) et Helmut Fessler (président honoraire de l'UINL) pour l'Allemagne ont, quant à eux, pu insister sur le rôle du notaire dans le développement économique, en présentant notamment le titrement, thème cher à la Banque mondiale.

Enfin, le lendemain, Jacques Pourciel et Stéphane Zecevic, chargés des relations avec la Banque mondiale par le CSN, ont pu poursuivre les échanges qu'ils avaient initiés en décembre dernier à Washington et continuer à débattre avec les équipes du rapport *Doing Business* fort contesté par le CSN. Reçus par la vice-présidente de la Banque mondiale, la Française Anne-Marie Leroy, ainsi que par Ambroise Fayolle, administrateur français de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, Jacques Pourciel et Stéphane Zecevic ont été appuyés dans leur démarche par Jean-Paul Decorps et par Willy Giacchino, chargé de mission pour l'international au CSN.

Pari réussi pour la Fondation pour le droit continental. Saisissant l'occasion des réformes en cours aux États-Unis à la suite de la crise financière mondiale, l'objectif de ce colloque inédit était de monter une première opération de sensibilisation des décideurs américains à l'expertise des juristes de droit continental, sur le thème de la régulation financière.

La journée du 11 mai a tout d'abord permis de traiter quatre grands thèmes. La première table ronde a démontré les faiblesses du système américain de l'assurance-titre ainsi que celles du crédit hypothécaire, et présenté les solutions de droit continental pour lutter contre la crise économique et financière engendrée par les *subprimes*, à savoir : « ne pas pouvoir surendetter, vérifier les ressources de l'emprunteur, engager la responsabilité de la banque vis-à-vis de l'emprunteur et obliger l'emprunteur à passer par un professionnel – en l'occurrence le notaire, aujourd'hui en France, et peut-être l'attorney at law demain aux États-Unis – pour hypothéquer son bien immobilier », comme l'a indiqué son président, Stéphane Zecevic, délégué du CSN à l'Union internationale du notariat latin (UINL), dans son introduction.

De quoi mettre en lumière « la nécessité d'une régulation financière ou juridique ainsi que le contrôle de cette régulation », comme l'a rappelé Jean-Paul Decorps, président honoraire du CSN et président de la commission de coopération notariale internationale (CCNI) de l'UINL, dans sa conclusion.

## Un véritable changement d'approche

Deuxième table ronde, « l'accès au crédit », autour de la protection du consommateur et de la maîtrise du risque, présentée en partenariat avec des juristes allemands dépêchés par la *Deutsche Stiftung für Internationale*

## « Vivre dans la limite de nos moyens »

Ayant réuni près d'une centaine de personnes – des interlocuteurs de la Banque mondiale, mais aussi des universitaires et des *lawyers* américains – le colloque de Washington a donc constitué une belle démonstration de force de la profession notariale. Une première aux États-Unis où la crise des *subprimes* semble avoir fait prendre conscience du besoin de réglementer. C'est dire qu'un véritable changement d'approche est désormais possible.

De quoi abonder dans le sens du président Barack Obama qui déclarait, le 18 février dernier : « Il faudra plus que des ressources pour trouver une solution à cette crise. Chacun de nous doit prendre ses responsabilités : le gouvernement, qui doit instaurer des règles ; les banques et les organismes de crédit, qui doivent mettre fin à ces pratiques qui nous ont fait sombrer ; et chaque individu, qui doit assumer ses propres actes. Nous devons tous réapprendre à vivre dans la limite de nos moyens. » »

Florence Ganivet